

# Retraites des fonctionnaires...

**S**i une augmentation des cotisations, n'est pas une baisse de salaire, M. le ministre, il faut retourner sur les bancs de l'école ! Le gouvernement ne dit rien, ou du moins, ne dévoile pas officiellement ses intentions concernant la pension des fonctionnaires et pourtant les rumeurs vont bon train. La presse s'est déjà faite l'écho de paroles prononcées par certains ministres indiquant que non seulement l'âge légal de départ en retraite serait relevé mais que le taux de cotisation des fonctionnaires étant plus faible que dans le privé (7,85 % contre 10,65%), pourrait être augmenté. Sur ce point, c'est donc l'alignement sur le privé qui aurait les faveurs du gouvernement ...mais pas les nôtres ! **A SUD-Santé Solidaires**, nous avons depuis longtemps pris la calculatrice et nous vous livrons nos résultats :

**1 – Taux de cotisation.** Dans le secteur privé, les taux de cotisations sont différents selon que le salarié soit cadre ou non cadre et qu'il cotise ou non à la caisse de retraite complémentaire AGIRC. Le taux moyen des cotisations dans le privé s'élève environ à 10,65 %. Dans le public le taux de cotisation est uniformément de 7,85 % sauf en ce qui concerne certaines primes soumises à cotisation. Augmentation future du taux de cotisation pour les fonctionnaires :  $10,65 \% - 7,85 \% = 2,80\%$

**2 – Valeur actuelle du point d'indice Fonction Publique**, depuis le 1/10/2009 : 4,607254 €. Pertes financières mensuelles dues à l'augmentation des cotisations, quelques exemples :

- ◆ Indice 326 salaire brut 1501,96 la perte sera de 42,05 €
- ◆ Indice 392 salaire brut 1806,04 la perte sera de 50,57 €

- ◆ Indice 416 salaire brut 1916,61 la perte sera de 53,66 €
- ◆ Indice 443 salaire brut 2041,01 la perte sera de 57,19 €
- ◆ Indice 491 salaire brut 2262,16 la perte sera de 63,34 €
- ◆ Indice 534 salaire brut 2460,27 la perte sera de 68,79 €
- ◆ Indice 626 salaire brut 3031,57 la perte sera de 84,96 €

**3 - Suppression pour les mères de 3 enfants et plus, de la possibilité de partir en retraite après 15 ans de services effectifs.** Là encore, ce sont les femmes qui vont trinquer ! petites retraites, carrières incomplètes et aujourd'hui plus de retraite du tout pour les femmes qui veulent élever leurs enfants !

**4- allongement de la durée de cotisation.** Après la suppression de la retraite à 55 ans pour les infirmières en échange d'une revalorisation en trompe l'œil (augmentation des cotisations !) le gouvernement s'apprête à allonger les durées de cotisation : il faudra encore plus d'années de travail pour avoir une retraite à taux plein, sinon c'est la double peine : la décote ! Pire encore, les bonifications de 1 an tous les 10 ans pour travaux pénibles disparaissent pour les IDE (le boulot n'est plus pénible !) soit à l'évidence, une retraite dérisoire pour ceux et celles qui n'auront pas de carrière complète ! C'est encore un mauvais coup vis-à-vis des femmes qui ont en moyenne des retraites inférieures de 30 % à celles des hommes !! Pour toutes ces raisons, nous devons refuser massivement ce projet de loi anti-social qui ne règlera pas les niveaux de pensions. **Tous ensemble nous devons être dans la rue !**

Le 15 juin 2010

**Jeudi 24 juin 2010**  
**Manifestation - Départ à 14 H**  
**de République vers Bastille et Nation**